

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA  
FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA 16<sup>EME</sup> EDITION DE LA  
CAMPAGNE 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES  
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 2022



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

GENERAL SECRETARIAT

ORGANISING COMMITTEE OF THE 16<sup>TH</sup> EDITION OF  
THE 16 DAYS ACTIVISM CAMPAIGN ON VIOLENCE  
AGAINST WOMEN 2022

16<sup>ème</sup> EDITION DE LA CAMPAGNE MONDIALE

« 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES FAITES  
AUX FEMMES ET AUX FILLES »

25 novembre - 10 décembre 2022

**THEME :**

**« Œuvrons ensemble pour mettre fin aux  
violences faites aux femmes et aux  
filles »**

**TERMES DE REFERENCE**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes » sont une campagne internationale lancée en 1991 par des activistes du Women's Global Leadership Institute, en vue de la protection des droits de la femme, de la prévention et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

En appui à cette initiative de la société civile, le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, appelle à une action mondiale pour accroître la sensibilisation, galvaniser les efforts du plaidoyer, partager les connaissances et les innovations pour mettre fin une fois à la Violence faite aux femmes et aux filles (VFFF) à travers la campagne mondiale « **Tous Unis** » lancée en 2008, contre les violences faites aux femmes et aux filles. C'est un effort de plaidoyer pluriannuel visant à prévenir et à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans le monde. « Tous Unis » appelle les gouvernements, les acteurs au développement, la société civile, les organisations de femmes, les jeunes, le secteur privé, les médias et l'ensemble du système des Nations Unies à unir leurs forces pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les dates du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et du 10 décembre, Journée internationale des droits humains, marquant respectivement le début et la fin de la Campagne, ont été choisies pour établir un lien symbolique entre la violence à l'égard des femmes et des filles d'une part, et les droits de la personne humaine, d'autre part. Ainsi, l'accent est mis sur le fait que ce genre de violence constitue une violation des droits humains. La période de seize jours met également en relief d'autres dates significatives, comme le 29 novembre, Journée internationale des défenseurs des droits humains, et le 1<sup>er</sup> décembre, Journée mondiale de lutte contre le Sida.

La campagne de seize jours d'activisme a depuis lors été commémorée, partout dans le monde par les gouvernements, les organisations de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, les individus et les groupes qui utilisent le cadre des droits humains pour inciter à l'élimination de toutes les formes de violences. Les stratégies généralement utilisées portent sur :

- La sensibilisation aux niveaux local, national, régional et international ;
- la consolidation des efforts à l'échelon local ;
- la corrélation entre les efforts aux niveaux local et mondial ;
- la création des forums de dialogue et de partage des stratégies ;
- la pression sur les États pour qu'ils honorent les engagements pris à travers les accords juridiques nationaux et internationaux ;
- la solidarité agissante des militantes du monde entier.

Les crises environnementale, sanitaire, sécuritaire et les changements climatiques accentuent toutes les formes de VFFF, créant ainsi plus d'urgence pour les

gouvernements, les organisations de défense des droits des femmes et d'autres acteurs à impulser ou stimuler des changements de politique qui devraient contribuer à la réduction de la violence. Le Secrétaire Général des Nations Unies à ce propos, a lancé l'initiative dénommée « **notre programme commun** », visant à galvaniser le système des Nations Unies, les États membres et d'autres acteurs, à travers la stratégie d'engagement politique et l'élaboration des plans d'intervention d'urgence, à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les violences faites aux femmes et aux filles demeurent une réalité au Cameroun et les données disponibles en la matière le démontrent à suffisance. L'Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2018, indique que 39 % des femmes et 42 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans causés par une personne quelconque. En outre, 18 % des femmes et 14 % des hommes ont subi ces actes de violence au cours des 12 derniers mois de l'enquête. Il faut dire que le pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences physiques de la part d'une personne quelconque au cours des 12 mois précédant l'enquête a augmenté de l'EDSC-III de 2004 à l'EDSMICS de 2011, passant de 21 % à 27 % ; ensuite, il a diminué pour se situer à 18 % à l'EDSC-V de 2018.

S'agissant de la violence sexuelle, globalement, 13 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle de la part d'une personne quelconque à un moment de leur vie et 5 % en ont subi récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois. Parmi les hommes, ces pourcentages sont plus faibles (respectivement 6 % et 3 %). Le pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des violences sexuelles à un moment quelconque de leur vie n'a pas changé de l'EDSC-III de 2004 à l'EDS-MICS de 2011 (10 % dans les deux cas) ; par contre, depuis 2011, on observe une diminution de ce pourcentage (5 %). Parmi les femmes de 15 à 19 ans qui ont subi des violences sexuelles, 21,5% ont eu leur première expérience de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans. Les auteurs des violences sont principalement les maris ou les partenaires.

Pour ce qui est des violences conjugales, plus de quatre femmes de 15-49 ans en union ou en rupture d'union sur dix (44 %) ont déclaré avoir subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'un mari/partenaire actuel ou le plus récent et dans 32 % des cas, ces actes de violence se sont produits récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois. Les formes de violences conjugales les plus observées chez les femmes sont : la violence physique (34 %), la violence émotionnelle (29 %) et la violence sexuelle (10 %). Les résultats concernant les hommes montrent qu'un tiers (33 %) des hommes en union ou en rupture d'union ont subi, à un moment donné, des actes de violence, sous la forme émotionnelle, physique et/ou sexuelle, de la part d'une épouse/partenaire actuelle ou la plus récente et dans 22 % des cas, ces actes de violence se sont produits récemment, c'est-à-dire au cours des 12 derniers mois. Les hommes ont surtout déclaré avoir subi des actes de violence émotionnelle (30 % à un moment donné et 18 % récemment) contre respectivement 12 % et 7 % pour la violence physique. Par rapport aux femmes, les pourcentages d'hommes

ayant subi des actes de violence physique sont environ trois fois plus faibles (12 % et 7 % contre 34 % et 20 %).

Les données de l'EDSC-V révèlent également que parmi les femmes de 15-49 ans actuellement enceintes ou qui ont déjà été enceintes, 7 % ont déclaré avoir subi des violences physiques au cours d'une grossesse, quel qu'en soit l'auteur.

Malgré ces données qui demeurent préoccupantes, les VFFF peuvent être évitées grâce à des actions coordonnées du Gouvernement, des Collectivités Locales, des Partenaires Techniques et Financiers et de la Société Civile. C'est la raison pour laquelle la lutte contre les violences faites aux femmes constitue un des axes majeurs de l'action du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des Très Hautes Directives du Chef de l'État en matière de promotion et de protection des droits de la femme et de la fille.

Sur le plan normatif, le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des conventions et résolutions internationales et régionales de promotion des droits humains en général et des droits des femmes, en particulier.

Au niveau national, le principe de l'égalité des sexes est affirmé dans la Constitution du Cameroun adoptée en 1972 et révisée en 1996 puis en 2008. Bien qu'il n'existe pas de loi spécifique qui réprime les violences faites aux femmes, le cadre légal de protection de la femme contre les atteintes à sa dignité et à son intégrité physique a été renforcé avec l'adoption en 2016 de la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal.

Toutefois, des efforts restent à faire pour l'internalisation des dispositions des conventions internationales ratifiées et leur alignement sur le cadre juridique national. La révision en cours depuis quelques années du code civil, l'élaboration en cours de nouveaux textes intégrant les dispositions pertinentes de la CEDEF, à l'image du Code des Personnes et de la Famille et le projet de loi portant sur la répression des violences basées sur le sexe sont porteurs d'espoir pour les nombreuses victimes.

Cette année, le thème mondial de la campagne « 16 Jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et aux filles », qui se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2022, est « Tous Unis ! Activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles ». Ce thème a été contextualisé au niveau national ainsi qu'il suit : **« Œuvrons ensemble pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles »**. La campagne se commémore dans un contexte marqué par la recrudescence des violences faites aux femmes et aux filles dans tous les secteurs et il importe que les stratégies d'accompagnement des victimes et des survivantes soient revisitées. Cette édition donne aussi l'occasion de renforcer la synergie entre toutes les parties prenantes dans la protection des droits humains en général et ceux des femmes et des filles en particulier. C'est dans cet esprit que doivent s'inscrire les activités que le Gouvernement, les Collectivités Locales, les Partenaires au Développement et la Société Civile organisent lors de cette 16<sup>ème</sup> campagne d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles.

## **II. OBJECTIFS**

### **II.1 – Objectif général**

Mobiliser toutes les parties prenantes pour la réduction des violences faites aux femmes et aux filles.

### **II.2 – Objectifs spécifiques**

- vulgariser les nouveaux documents élaborés et validés dans le cadre de la lutte contre les VFFF ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les mécanismes de prévention et de répression des violences, de protection et de prise en charge des victimes et des survivantes;
- renforcer le plaidoyer pour le leadership des femmes et des filles et leur participation significative à la vie politique et à la prise de décision tant aux niveaux mondial, régional, national que local, y compris dans le développement des processus humanitaires et de paix ;
- promouvoir l'approche de la masculinité positive ;
- amener les acteurs étatiques, les organisations de la société civile, les partenaires au développement, le secteur privé et d'autres acteurs à soutenir techniquement, matériellement et financièrement les actions de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- engager les médias et les décideurs dans l'exploration d'approches novatrices en matière de communication pour une meilleure sensibilisation ;
- renforcer le plaidoyer pour la prise en charge sanitaire gratuite des survivantes de violences sexuelles ;
- mettre en place une veille statistique relative aux données liées aux VFFF.

## **III. RESULTATS ATTENDUS**

- Les nouveaux documents élaborés et validés sont vulgarisés ;
- les capacités des acteurs sur les mécanismes de prévention et de répression des violences, de protection et de prise en charge des victimes et des survivantes sont renforcées;
- le plaidoyer pour le leadership des femmes et des filles et leur participation significative à la vie politique et à la prise de décision tant aux niveaux mondial, régional, national que local, y compris dans le développement des processus humanitaires et de paix, est renforcé ;
- la masculinité positive est promue ;
- les acteurs étatiques, les organisations de la société civile, les partenaires au développement, le secteur privé et d'autres acteurs soutiennent techniquement, matériellement et financièrement les actions de lutte contre les violences faites aux femmes ;

- les médias et les décideurs s'engagent à explorer des approches novatrices de communication pour une meilleure sensibilisation ;
- le plaidoyer pour la prise en charge sanitaire gratuite des survivantes de violences sexuelles est renforcé ;
- une veille statistique relative aux données liées aux VFFF est mise en place.

#### **IV. ACTIVITES**

##### **Au niveau central**

- Lancement national de la Campagne ;
- présentation officielle et vulgarisation des documents sur les Violences Basées sur le Genre y compris en contexte de développement et humanitaire.
- poursuite des activités HeForShe ;
- élaboration de la cartographie des espaces sûrs ;
- équipement des espaces sûrs ;
- actualisation du guide de prise en charge holistique des survivantes de VBG ;
- renforcement des capacités des acteurs de prise en charge ;
- renforcement des capacités des IDPS ;
- remise des kits d'autonomisation économique aux femmes et filles survivantes ;
- amplification des voix de femmes leaders ;
- organisation des émissions radiotélévisées;
- confection de dépliants, roll- up, gadgets, T-shirts, affiches, etc. ;
- organisation de conférences débats, causeries éducatives et cliniques socio juridiques ;
- organisation d'une caravane de sensibilisation.

##### **Au niveau déconcentré**

- Remise des kits d'autonomisation économique aux femmes et filles survivantes ;
- mise en place/redynamisation des plates-formes régionales et locales de prise en charge des VBG ;
- organisation des causeries éducatives et des cliniques sociojuridiques;
- organisation de sessions de renforcement des capacités dans divers domaines ;
- conférences débats, émissions et débats radio-télévisés ;
- confection et diffusion de dépliants, roll- up, gadgets, T-shirts, affiches ;
- vulgarisation et dissémination de documents sur les Violences Basées sur le Genre;
- amplification des voix de femmes leaders.

## **V. PARTIES PRENANTES**

- Administrations publiques et parapubliques ;
- Collectivités territoriales décentralisées ;
- Partenaires au développement ;
- Organisations de la société civile ;
- Secteur privé ;
- Leaders traditionnels, communautaires et religieux ;
- Milieux extra- scolaires, scolaires et universitaires.

## **VI. METHODOLOGIE**

La 16<sup>ème</sup> édition de la campagne mondiale « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes » se déroulera, comme les précédentes, sur l'ensemble du territoire national. Les manifestations sont organisées dans le strict respect des mesures barrières prescrites par le Gouvernement et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le MINPROFF produira un rapport national, synthèse des rapports des délégations régionales, des rapports des organisations de la société civile et des administrations partenaires. Les différents rapports sont attendus au niveau central du MINPROFF, au plus tard deux semaines après la fin de la campagne.